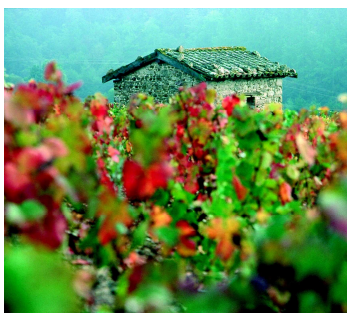


Siège : Mairie de Beaujeu



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
EXERCICE 2007
(Réalisé pour le 30 septembre 2008)

Rédigé par Monsieur le Président,
Sylvain SOTTON



SOMMAIRE

Préambule

La Communauté de communes de la région de Beaujeu

1. Origine
2. Compétences
3. Fonctionnement
4. Organigramme
5. Services

Le compte administratif 2007

1. Fiscalité
2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Activités de la Communauté de communes

1. Communication
2. Tourisme
3. Social
4. Economie, espace intercommunal d'activités "Les Treilles", commerce
5. Voirie
6. Lutte contre l'érosion, hydraulique de rivières
7. Ordures ménagères, environnement
8. Finances
9. Construction d'équipements d'information et de communication
10. Siège communautaire

ANNEXES

PREAMBULE

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 dite "Loi Chevènement", relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, impose que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser à tous les maires des communes membres, et avant le 30 septembre, un rapport annuel d'activité.

Ce rapport devra ensuite faire l'objet "d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus".

Cette présentation est inscrite à l'ordre du jour et dans le compte rendu du Conseil municipal.

Le Président "peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier".

Ces prescriptions issues de la "Loi Chevènement" sont aujourd'hui inscrites à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

A celà, il faut ajouter l'obligation de faire paraître un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, devenue effective par le décret n° 2000 - 404 du 11 mai 2000, paru au JO n°112 du 14 mai 2000. Selon l'article 2 de ce décret, il convient d'intégrer le contenu de ce rapport dans le présent rapport prévu à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BEAUJEU

1. Origine

La communauté de communes de la région de Beaujeu a été créée par arrêté préfectoral n°4459/97 du 23 décembre 1997, modifié par arrêté préfectoral n°2651 du 23 avril 2007.

Elle est composée de 17 communes :

- Avenas
- Les Ardillats
- Beaujeu
- Chénas
- Chiroubles
- Emeringes
- Fleurie
- Juliéas
- Jullié
- Lantignié
- Marchamp
- Quincié-en-Beaujolais
- Régnié-Durette
- Saint Didier-sur-Beaujeu
- Vauxrenard
- Vernay
- Villié-Morgon

Le siège officiel de la Communauté de communes est en Mairie de Beaujeu.

2. Compétences

→ *Aménagement de l'espace*

Initiative, élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale.
(compétence exercée dans le cadre de l'adhésion au Syndicat du SCOT Beaujolais)
Schéma de secteur.

L'élaboration des PLU, des cartes communales et la compétence en matière de droit des sols restent du ressort des communes.

→ *Développement économique*

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire : est d'intérêt communautaire l'espace intercommunal d'activité qui est situé au lieu dit Les Treilles à Quincié en Beaujolais et dont la surface maximale est définie par la zone NAI du P.O.S ou du P.L.U. communal.

Création, aménagement, entretien et gestion d'ateliers relais et d'ateliers locatifs à intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les bâtiments dont la surface au sol excède 300 m2 et tout surface sur la zone des Treilles.

Soutien du commerce et de l'artisanat local (ORAC)

Tourisme :

- 1) élaboration d'un schéma communautaire de développement touristique
- 2) étude de toute nouvelle action touristique sur le territoire de la communauté et concernant plus d'une commune
- 3) actions de promotion touristique portant sur le territoire communautaire
- 4) office de tourisme
- 5) gestion et aménagement du pôle œnologique « les Sources du Beaujolais » à Beaujeu
- 6) création et aménagement, travaux de gros entretien des circuits touristiques communautaires, concernant plusieurs communes, y compris équipements correspondants.
- 7) Gestion (coordination, promotion, commercialisation de documents) des circuits sportifs de randonnée intercommunaux, tels que définis dans le guide général de l'Espace randonnée Beaujeu-Monsols, à l'exclusion de la surveillance, de l'entretien des sentiers et du balisage à charge des communes. Cette action est menée en coordination avec le Pays Beaujolais et le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée
- 8) Organisation de l'évènement sportif « raid aventure beaujolaise », lié à la promotion des circuits de randonnée

→ *Protection et mise en valeur de l'environnement*

Hydraulique des rivières (compétence exercée partiellement dans le cadre du Syndicat des rivières du Beaujolais)

Lutte contre l'érosion des terres

Elimination des déchets ménagers et déchets assimilés. (compétence exercée partiellement dans le cadre du S.M.B.D.)

→ *Voirie*

Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la totalité de la voirie communale à l'exception des voies ou parties de voies situées à l'intérieur des périmètres d'agglomération et définies par chaque Commune à l'aide d'une liste des voies annexées aux statuts.

Extrait de la délibération complémentaire du conseil communautaire du 7 novembre 2006 :

« ...pour un partage clair, concernant la voirie, des dépenses et des responsabilités entre la CC et les Communes :

- 1) Ce qui est Communautaire :
 - En investissement, tous les travaux de voirie, y compris les nouveaux parkings, à l'exception des opérations de sécurité financées par l'Etat au titre du produit des amendes de police.
 - En fonctionnement, les travaux de voirie récurrents réalisés par des entreprises dans le cadre d'un marché annuel, hors interventions ponctuelles pour raisons de sécurité et en réparation de troubles sur la voie publique.

Tous ces travaux sont normalement réalisés par des entreprises dans le cadre de marchés publics annuels ou pluriannuels ; les services de la CC sont uniquement chargés, avec l'appui des services de l'Etat ou de bureaux d'études (concepteurs, maîtres d'œuvre ou conducteurs d'opération), de la gestion technique et financière de ces opérations.

2) Ce qui relève des Communes :

Tout ce qui, en fonctionnement, relève du pouvoir de police de l'ordre public du Maire dans le cadre de l'article L2212-2 du CGCT, soit les interventions ponctuelles destinées à prévenir tout risque susceptible de mettre en cause la sécurité de la population et de réparer tout désordre ou trouble sur la voie publique. Ces interventions constituent l'accomplissement des diligences normales par le Maire, en prenant en compte les moyens dont il dispose, afin que sa responsabilité pénale ne soit pas mise en cause sur le fondement de l'article 121-3 du Code Pénal.

Ces interventions peuvent être :

- Du balayage et nettoyage,
- Du dégagement des voies de circulation,
- Du déneigement,
- Du sablage ou salage,
- Du rebouchage de nids de poules (en PAT manuel),
- Du fauchage de bords de routes,
- Du curage de fossés,
- De la signalisation d'urgence (liée à des désordres ou travaux de sécurité urgents),
- Des travaux de sécurité d'urgence en matière d'éclairage public.

Ces travaux sont effectués normalement, en régie directe, par du personnel technique communal, spécialisé ou polyvalent ou, faute de moyens techniques suffisants, sous forme de prestations ponctuelles... »

→ *Politique de logement et du cadre de vie*

Programme local de l'habitat.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat dont programme d'intérêt général

→ *Social*

Aide au maintien à domicile des personnes âgées du Canton de Beaujeu : subvention versée pour la prise en charge partielle ou totale des frais de déplacement des aides ménagères

Aide à l'emploi (Jeunes de 16 à 26 ans) – soutien financier à la Mission Locale Avenir Jeunes Villefranche Beaujolais.

Petite enfance (0 à 6 ans) : relais d'assistantes maternelles et équipements d'accueil intéressant plus de deux communes

Etablissement, entretien et exploitation de réseaux de communisation électronique, notamment d'un réseau distribuant par câble ou tout autre support technologique tout service de télévision, de radiodiffusion sonore et de communication. (compétence exercée partiellement dans le cadre du Syndicat Rhodanien Du Câble).

Mode d'adhésion à des syndicats pour exercer les compétences communautaires. Cette adhésion peut avoir lieu sur décision du conseil communautaire.

3. Fonctionnement

La C.C.R.B. est administrée par un Conseil communautaire composé de 43 membres titulaires et 17 suppléants choisis au sein des 17 conseils municipaux.

Le Président prépare et exécute les décisions du Conseil communautaire, il dispose d'une délégation du Conseil communautaire en matière de création de régies d'avances et de recettes, pour gérer les lignes de trésorerie, pour passer les marchés sans formalités préalables, ainsi que les avenants et pour ester en justice.

Le bureau est composé du Président et des Vice-Présidents délégués, il a reçu délégation du Conseil pour traiter des baux commerciaux et des emprunts. La commission permanente, composée des Maires de chaque commune ou leur représentant, examine les projets évoqués en commission. Le bureau et, si possible, la commission permanente, examine les dossiers présentés au Conseil communautaire.

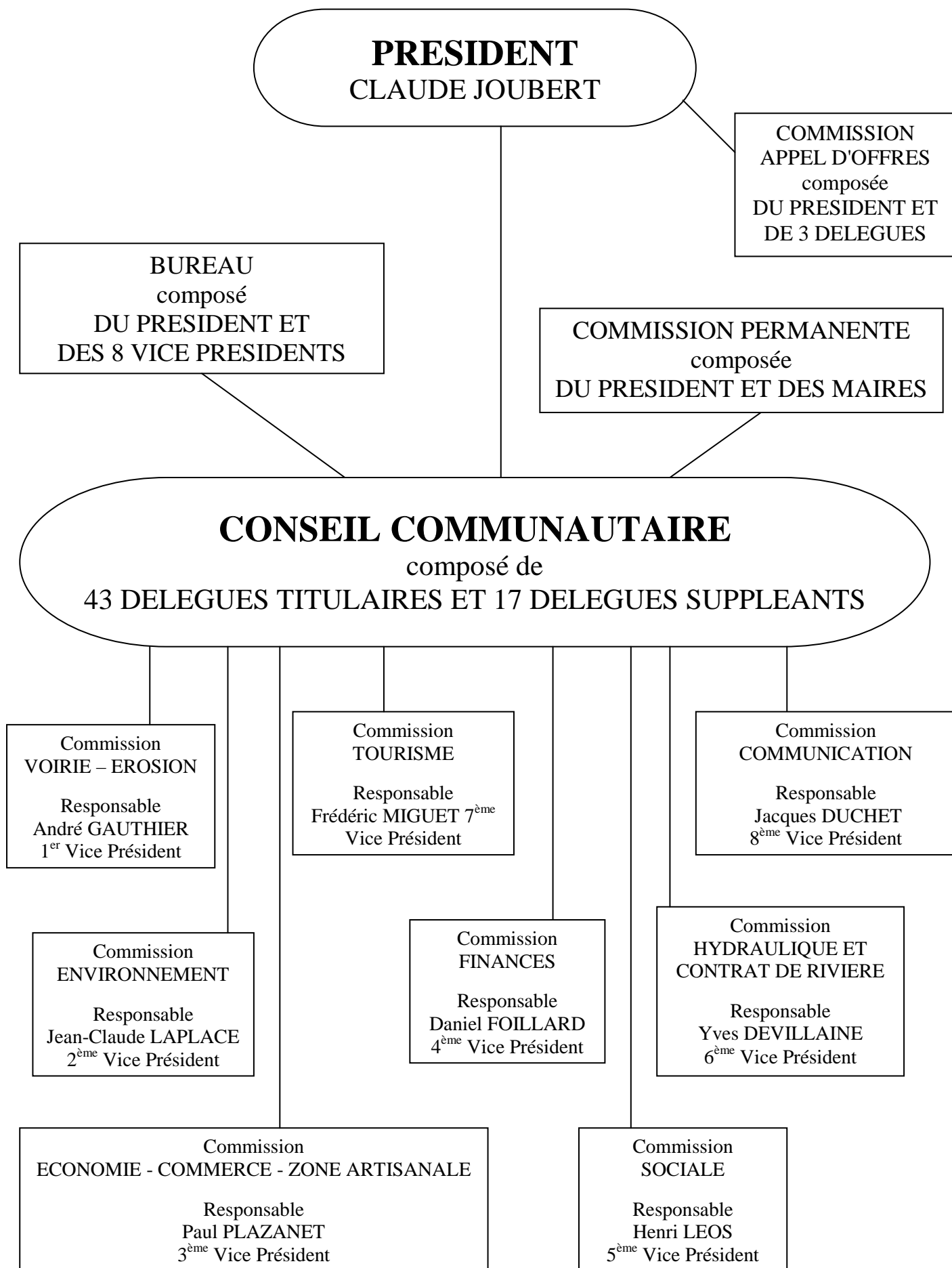
Huit commissions ont été constituées. Chaque commission est animée par un Vice-Président disposant pour cela d'une délégation du Président. Les commissions sont chargées d'étudier les projets qui sont de leur compétence, en particulier, en vue de leur présentation en Conseil communautaire.

Au sein des commissions des groupes de travail se constituent pour étudier un sujet précis.

La commission d'Appels d'offres est composée du Président et de 3 délégués titulaires, il s'agit d'une instance obligatoire dont le fonctionnement est strictement encadré par les textes.

Un projet de règlement intérieur, portant notamment sur le fonctionnement des instances, est en cours d'étude.

4. Organigramme en fin d'Année 2007



**Commissions, Commissions et groupes de travail spécialisées,
Représentation de la CCRB dans des organismes extérieurs :
Voir annexe n° 2.**

5. Services

Bureaux :

Les bureaux de la C.C.R.B. étaient situés Parc de l'Hôtel de Ville à BEAUJEU dans un ancien appartement de 73 m2 loué par la commune de Beaujeu depuis le 01/07/98 et transformé en bureaux dans le cadre d'une convention d'occupation moyennant, un loyer annuel de 5640 €, charges comprises.

La création d'un nouveau siège adapté à l'activité s'achève en juin 2008, dans le bâtiment Sainte Angèle à Beaujeu. Il comportera quatre niveaux :

- le niveau -1 destiné à des permanences, au stockage d'archives et de matériel,
- le rez de chaussée destiné aux services administratifs,
- le niveau 1 destiné aux réunions et aux élus,
- Le dernier étage loué à l'AIASAD, afin qu'elle puisse développer son action en faveur des personnes âgées.

Personnel :

- Un Directeur chargé de la coordination générale, avec le grade d'attaché principal. (numéro de téléphone direct 04 74 04 81 49, E-Mail ccrb.direction@wanadoo.fr).
- Un chargé de mission avec le grade de Rédacteur. Cette personne est chargée des domaines suivants : Tourisme, social (petite enfance, , mission locale Avenir Jeunes, personnes âgées), Habitat, réhabilitation du patrimoine local, communication. (numéro de téléphone direct 04 74 04 82 86, E-Mail ccrb.anita.nesme@wanadoo.fr).
- Un chargé de mission avec le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Cette personne est chargée des domaines suivants : Environnement (gestion des déchets) Voirie, lutte contre l'érosion, Hydraulique et contrat de rivières, économie, espace d'activité. (numéro de téléphone direct 04 74 04 81 31, E-Mail ccrb.alexandra.calvo@wanadoo.fr).
- Un adjoint administratif de 1^{ère} classe, chargé de la comptabilité-paye et de secrétariat
E-Mail ccrb.secretariat@wanadoo.fr).
- Un adjoint administratif de 1^{ère} classe, à mi-temps chargé de la comptabilité-paye et de missions (Habitat...)
E- Mail ccrb.natahlie.nesme@wanadoo.fr).
- un adjoint administratif de 2de classe à 22 h hebdomadaires, chargé de secrétariat et de l'accueil.

- un adjoint technique contractuel à 7 heures hebdomadaires pour le ménage des locaux.
- un adjoint technique, chargé de la gestion des déchetteries
- un adjoint technique contractuel à 4 heures et demi hebdomadaires, chargé de la gestion de la déchetterie de Saint Didier sur Beaujeu le samedi après-midi
- un Contrôleur de travaux pour la voirie et les travaux (pourvu actuellement par détachement d'un Contrôleur de la DDE).
- Un agent contractuel au niveau de Rédacteur, un agent contractuel au niveau d'adjoint administratif et un adjoint administratif de 2de classe, mis à disposition quatorze par semaine, par le Syndicat de Région Beaujeu Monsols. Ces trois agents sont chargés de l'animation de l'établissement touristique « Les Sources du Beaujolais ».

COMPTE ADMINISTRATIF

1. Fiscalité

Au vote du budget primitif, le Conseil communautaire, structure intercommunale à fiscalité propre, a fixé comme suit les taux des quatre taxes :

- Taxe d'habitation 4.22 %
- Taxe foncière bâtie 4.95 %
- Taxe foncière non bâtie 7.35 %
- Taxe professionnelle 4.39 %

2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le taux de la taxe en 2007 a été fixé à 8%, soit un produit de l'ordre de 695 028 € pour une base de l'ordre de 8 687 850 €.

Voir en ANNEXE N°1, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice (chapitre indicateurs financiers).

Extraits des Comptes administratifs 2007 en ANNEXE n° 3.

ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

1. Communication,

En 2007, Un numéro du bulletin d'information communautaire et une feuille d'information simplifiée ont été rédigés par la commission et distribués notamment à la population par La Poste.

Le bulletin comporte des informations sur le fonctionnement de la Communauté de communes, des précisions sur certains services et également des conseils notamment en matière de collecte sélective des déchets ménagers. La lettre porte sur la gestion des déchets, l'amélioration de l'habitat et comporte le calendrier des manifestations.

Le site Internet est alimebté et connaît une bonne fréquentation : adresse *www.cc-regionbeaujeu.fr*.

La création du Système d'Information géographique (lien entre la cadastre et la cartographie informatisée et les informations de gestion du territoire dans les domaines du tourisme, de la gestion des déchets, de la voirie, des réseaux, de l'urbanisme...) a été continué par le choix du logiciel et du mode d'hébergement.

2. Tourisme d'intérêt intercommunal, Office de tourisme

Le circuit touristique "Circuit des Crêtes en Beaujolais" est achevé sur neuf communes du nord de notre territoire. Une animation sous forme de « parade festive » est réalisée chaque année depuis 2004. Le sentier pédestre « Victor », réalisé en partenariat avec les hébergeurs, le complète.

La préparation du circuit des crêtes sud est en cours avec le alncement du tome 2 de la B.D.

Le cicuit des Industries d'Antan, au départ de Beaujeu, la voie verte départementale Beaujeu – Belleville et ses boucles cyclistes font l'objet d'animations par l'Office de Tourisme.

Le circuit audioguidé de Beaujeu a été mis en place.

La gestion des « Sources du Beaujolais » continue d'être suivie, les études réalisées n'ont pas donné lieu à décision quant aux évolutions à venir. Des actions ponctuelles sont lancées (maintenance des équipements, renouvellement de film, actions d'animations et de signalisation, amélioration de la boutique, recherche d'économies dans la gestion...)

L'antenne touristique de Fleurie complète la fréquentation de l'Office de tourisme communautaire, qui se trouve ainsi le deuxième du Département.

Le schéma de développement touristique commun avec la CCBVS et la C.C. Beaujolais – Mâconnais a donné lieu à des diagnostics et à des échanges suivis avec les acteurs privés

locaux du tourisme. Un plan d'action est en cours afin de développer une image touristique du territoire, coordonnée avec l'ensemble du pays Beaujolais.

3. Social

La C.C.R.B. soutient financièrement l'activité de l'Association intercommunale d'aide et de soins à domicile pour les personnes âgées du canton et l'activité de la Mission locale Avenir jeunes. Un accueil de l'AIASAD au dernier étage du nouveau siège communautaire sera réalisé en 2008, moyennant un loyer réduit.

Dans le cadre de la compétence « personnes âgées », une aide est désormais accordée à l'ADMR qui s'est réorganisée sur le territoire communautaire.

Un inventaire du patrimoine local est poursuivi, des chantiers d'utilité sociale ont été entrepris après présentation de devis au propriétaires par l'association du prestataire.

L'étude de Programme Local de l'Habitat a été complétée et ses conclusions doivent faire l'objet de la signature d'un contrat avec l'Etat en 2008, dans le cadre de décisions du conseil communautaire.

Un programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat a été suivi pour trois années de 2005 à 2007, avec un engagement budgétaire de 440 477 € de la part de la CCRB et l'aide de l'Etat. 76 899€ d'aides ont été versées en 2007.

Le projet de structure d'accueil Petite Enfance (garderie, multi accueil et relais d'assistantes maternelles) est poursuivi par la mise au point du dossier de consultation des entreprises par le maître d'œuvre, sur la base du programme validé par le Conseil, en coordination avec le groupe de travail petite enfance.

Les conventions d'objectifs avec les lieux d'accueil petite enfance intéressant plus de deux Communes sont en application (Association de parents pour la Halte garderie de Villé-Morgon, Association des Familles rurales pour la Halte Garderie d'Odenas, Association Bambin'ou pour le relais d'assistantes maternelles).

4. Economie, Espace intercommunal d'activités "Les Treilles", commerce

L'espace intercommunal d'activités "des Treilles" est la seule zone artisanale inscrite à ce jour en zone d'intérêt intercommunal.

Elle est située sur la commune de Quincié-en-Beaujolais.

La possibilité d'aménager d'autres zones est envisagée.

En 2007, la C.C.R.B. a :

- Assuré l'entretien général de l'espace intercommunal d'activités "des Treilles" et des installations existantes.
- Géré la location de sept ateliers sur la zone.
La possibilité de réalisations ultérieures, avec l'octroi assuré de subventions d'Etat, est préparée.
- Poursuivi le dossier d'extension de la zone d'activités (réalisation des travaux et obtention des autorisations de lotir).

5. Voirie

En voirie, des crédits sont répartis pour réaliser des travaux d'investissement et d'entretien.

Les crédits d'investissement ordinaires ont été fixés à 922 970 € TTC, sans honoraires, avec une répartition sur les 17 communes, dont une part fixe de 7 018 € par Commune et le reste proportionnellement aux kilomètres de voirie communale. Un marché sur appel d'offres a été passé et les marchés de l'année précédente ont été achevés. Il a été payé 896 434 € TTC (il n'y a pas eu de paiement d'honoraires du fait de l'emploi d'un contrôleur de travaux en interne).

Les crédits d'entretien, d'un montant total de 100 000 € TTC sont répartis au kilomètre de voirie.

La réparation des dégâts d'orage a donné lieu à 10 198 € TTC de mandatement.

6. Lutte contre l'érosion, Hydraulique de rivière

En matière de lutte contre l'érosion et d'hydraulique de rivières, les communes présentent des dossiers d'études ou de travaux qui sont soumis au Conseil communautaire en vue de demandes de financement. Compte tenu des différentes phases nécessaires : financement, études techniques et financières, concertation avec les riverains, autorisations administratives et maîtrise foncière, les travaux sont rarement réalisés durant l'année de leur programmation. Ont été mandatés, sur le programme 2005, 36 863 € TTC, sur le programme 2006, 200 363 € TTC .

Le montant prévisionnel du programme 2007 de travaux de lutte contre l'érosion et d'hydraulique de rivière subventionnés par le Conseil général à hauteur de 50 % a été prévu comme suit

Travaux fait en 2007 :

Hydraulique

Beaujeu : confortement des berges sur l'Ardières

Villié-Morgon : Les Versauds

Erosion

Quincié en Beaujolais : Huire

Fleurie : La Lie

Lantignié : La Salle

Lantignié : Appagnié

Quincié en Beaujolais : Montmay

Vauxrenard : Bassin versant des Bourrons

Villié-Morgon : Asa du Py – Bassin versant Morgon

Villié-Morgon : Asa du Py – Bassin versant l'Argule

Travaux à faire à court terme:

Erosion :

Régnié-Durette : Bassin La Place

Saint Didier – Les Ardillats : Bassin La Papéterie

Quincié en Beaujolais : Bac dessableur des Cherves

Fleurie : Les Déduits

Fleurie : surverse plateau sportif

Saint Didier / Beaujeu : Les Guérins

Hydraulique :

Saint Didier / Beaujeu : Aménagements de cinq seuils

Le détail et le montant de ces travaux est susceptible d'évoluer en fonction des imprévus et des autorisations accordées, dans une limite de 420 000 € HT.

Les plans de gestion de l'Ardières et de la Mauvaise sont mis en place en liaison avec le Département et les Communes, il n'y a pas eu de dépenses. Les dossiers de demande de déclaration d'intérêt général sont en cours. D'autres plans de gestion sont en cours de préparation (Douby – Bulliat et Butecrot).

Le syndicat mixte des rivières du Beaujolais poursuit sa mise en place.

7. Ordures ménagères, environnement

Voir en ANNEXE N°2, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2007.

8. Finances

Le contrat pluriannuel avec le Conseil général 2004-2008 se poursuit, un avenant est en cours. Le contrat de développement du Pays Beaujolais se poursuit avec la Région et, accessoirement, l'Etat.

Après consultation, il a été contracté, auprès de la Caisse d'Epargne pour 500 000 € d'emprunt à taux fixe de 4.54 % sur 15 ans. La ligne de crédit passée avec la Caisse d'Epargne et le prêt à droit de tirage passé avec le Crédit Agricole ont permis de limiter la trésorerie et donc les frais financiers correspondants.

9. Construction d'équipements d'informations et de communication

La CCRB a adhéré au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble en 1999. La pratique de terrain des entreprises concessionnaires fait apparaître des doutes récurrents quant à leur efficacité et à la qualité des travaux. Les progrès des nouvelles technologies Internet semblent pouvoir rendre un intérêt à cette action. Le contentieux en cours entre les entreprises travaillant pour ce syndicat et d'autres personnes publiques semble se régler.

10. Siège Communautaire

Les travaux, dans une partie du bâtiment de Sainte Angèle, ont avancés durant 2007, pour un achèvement au 1^{er} semestre 2008.

ANNEXES

ANNEXE N° 1

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets – Exercice 2007 (préparé par M. le Vice-Président délégué à
l'environnement)

1. Indicateurs techniques
2. Indicateurs financiers

ANNEXE n° 2

Commissions, Commissions et groupes de travail spécialisées,
Représentation de la CCRB dans des organismes extérieurs.

ANNEXE N° 3

Compte administratif 2007 (Extraits)

1. Budget principal
2. Budget annexe – Economie
3. Budget annexe – Sources Du Beaujolais
4. Budget annexe – Promotion (vente de la B.D. «l'Héritage» et autres produits).